

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 86

présenté par

M. Le Fur, M. Abad, Mme Anthoine, M. Aubert, Mme Bassire, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Beauvais, Mme Valérie Boyer, M. Cinieri, M. Cordier, M. Descoeur, M. Pierre-Henri Dumont, M. Fasquelle, M. Forissier, M. Hetzel, M. Leclerc, Mme Louwagie, M. Marlin, M. Masson, M. Menuel, M. Perrut, M. Quentin, M. Saddier, M. Straumann, M. Viala et M. Viry

ARTICLE 3

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« VII. – Le présent article entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020.**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à reporter au 1^{er} janvier 2020 l'entrée en vigueur du prélèvement à la source.